

Ministère en charge de l'agriculture Service du développement rural





<u>Thème</u>; le renouvellement du troupeau (partie 1) (ce thème étant important, il sera traité en plusieurs newsletters)

1) Les enjeux du renouvellement

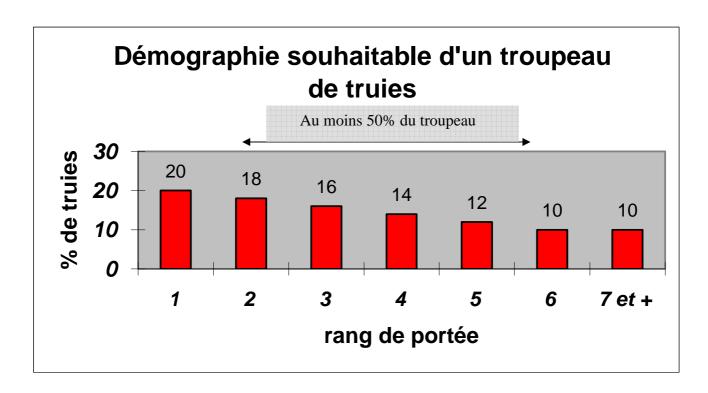
En élevage porcin, le taux de réforme annuel est de 40 à 50%. Ceci équivaut à introduire 20 à 25% de nullipares dans chaque bande au sevrage.

Ainsi, la référence en nombre de portée moyenne par truie réformée est de 6. Une bonne longévité des truies est un facteur de compétitivité. Une réforme avant le 3ème sevrage permet difficilement d'amortir les charges de renouvellement et les élevages où la longévité des truies est inférieure à 4.5 portées ont en général des performances techniques et économiques moins bonnes. Des réformes de très vieilles truies sont le reflet d'une mauvaise gestion du troupeau.

2) La composition optimale du troupeau

Pour maximiser les résultats techniques et économiques, Il est ainsi recommandé d'avoir 50% de son troupeau composé de truies de portée 3 à 6. Tout doit être ainsi fait pour que cette démographie dure dans le temps. Pas question de se retrouver avec des grands mères et pas beaucoup de jeunes.





(d'après Alno J. - P, le secret de l'introduction des cochettes, Porc magazine, N° 279, 1995)

3) Quand et pourquoi réformer ?

Les réformes ont généralement lieu soit après le contrôle de gestation soit après le sevrage.

Les raisons des réformes des truies (ou cochettes), peuvent être multiples :

- Problèmes de retour en chaleur ou pas de chaleurs, si ce cas est répétitif, la pratique de la conduite d'élevage est à revoir
- Problèmes d'aplombs, idem, remise en cause des sols
- Baisse des résultats (fiches carrière obligatoire pour pouvoir noter si c'est un accident de parcours ou une baisse déjà amorcée auparavant)
- Etat de la truie
- Vieillesse
- Autres

Ce qu'il faut retenir : Il faut absolument ANTICIPER les baisses de fertilité et maintenir le remplissage des maternités